

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 909

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Rédiger ainsi l'alinéa 59 :

« Rejointe par les expressions « souveraineté européenne » et « autonomie stratégique européenne », l'idée d'une « Europe de la défense » relève du non-sens politique. La souveraineté appartenant au peuple, la politique de défense – un des éléments centraux, sinon le plus central, de la souveraineté – ne peut relever de l'Union européenne. En effet, il n'existe pas un peuple européen mais des peuples européens, pas de Nation européenne mais des nations ayant chacune leur politique étrangère et de défense. L'idée d'« Europe de la défense » a donc des implications anti-démocratiques très claires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose d'en finir avec les expressions "Europe de la défense" ou "autonomie stratégique européenne" employés dans la nouvelle LPM.